AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 11-7-68 312023

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC
(Tél. 92.28.72)
(AUDE, GARD, HERAULT, LOZERE, PYRENEES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes, Direction Départementale de l'Agriculture, 16, rue de la République - MONTPELLIER
C.C.P. : MONTPELLIER 5.238-57

Abonnement Annuel
25 francs

N° 94 Juillet 1968
1er supplément / 23

GRANDE SAPERDE DU PEUPLIER

Ce coléoptère longicorne commet des dégâts très sévères sur les jeunes peupliers de la vallée du Rhône et de la Durance, principalement sur les arbres plantés dans les vergers en vue de constituer des abris contre le vent.

La larve creuse des galeries profondes dans la base des troncs plus rarement au dessus de 2-3 mètres du sol et rejette à l'extérieur, de Mai à Septembre, une sciure visible au pied de l'arbre où elle s'accumule. La présence de plusieurs chenilles dans le bois dimimue considérablement sa résistance et des vents violents peuvent alors occasionner la rupture des peupliers qui peuvent s'abattre sur les arbres du verger à protéger.

Lors de la période d'activité larvaire la destruction des chenilles dans leurs galeries peut être envisagée par action fumigante de pâte ou de liquide insecticide incorporé sous pression par une pompe ou à l'aide d'une bombe dans l'orifice des galeries préalablement dégagé.

Les oeufs et les larves sont par contre invulnérables aux traitements chimiques externes et seule la lutte contre les adultes visant à détruire par contact et ingestion les femelles avant la ponte est réalisable de cette manière.

En traitement préventif la protection de la base des arbres devra être réalisée sur les 3-4mètres à partir du sol durant environ 5 semaines à partir d'une date communiquée dans nos Bulletins, compte tenu de l'émergence des adultes. Cette période couvre en général le mois d'août et la première quinzaine de septembre. Cette lutte s'effectue tous les deux ans, les années paires (1964 - 66 - 68 etc.....) à une date précisée dans nos bulletins.

Le D.D.T. et l'H.C.H. à forte dose (250 g de matière active par hectolitre, soit 500 g d'un produit commercial à 50%) occasionnent une mortalité presque instantanée par contact. La durée d'action des produits appliqués est de l'ordre d'une dizaine de jours, ce qui implique un renouvellement régulier des applications tous les 8-10 jours durant la période de ponte.

Le D.D.T. sera préféré s'il y a récoltes pendantes de fruits dans les vergers du voisinage. L'H.C.H. par contre sera choisi si cet insecticide ne risque pas d'être entraîné sur les fruits voisins non récoltés.

Le feuillage et le tronc devront être très soigneusement et copieusement recouverts par la pulvérisation insecticide.

Lors de la constitution de nouvelles plantations d'abris il conviendra de se procurer les jeunes plants chez les pépiniéristes effectuant la lutte, la contamination des arbres étant souvent réalisée dès la pousse d'un an.

P. COLBRANT

P 316

Imprimerie de la Station du Languedoc-Roussillon. Directeur-gérant : L. Bouyx.

Ministère de l'Agriculture

STATION REGIONALE D'AVERTISSEMENTS VITICOLES

Ecole Nationale Supérieure Agronomique de
MONTPELLIER

MONTPELLIER, le 10 Juillet 1968

NOTE : 11

MILDIOU

L'invasion de Mildiou due aux pluies du 23 Juin est nettement visible.

Par ailleurs, les orages des 5, 6 et 7 Juillet ont donné les hauteurs d'eau suivantes : dans l'Hérault, Aspiran 11, Canet 8, Cournonterral 15, Montagnac 6, Montoulieu 5, Montpeyroux 10, Portiragnes 6; dans l'Aude, Carcassonne 6, Fitou 5, Caunes-Minervois 3, Floure 6, St André de Roquelongue 10, St Laurent de la Cabrerisse 7; dans le Gard, Aigues-Mortes 3, Sérignac 4; dans les Pyrénées-Orientales, Claira 4, St Jean-Pla-de-Corts 3, Villelongue de la Salanque 3.

Comme on le voit, c'est dans l'arrondissement de Montpellier qu'ils ont été assez importants et risquent donc d'avoir provoqué une attaque dont l'invasion correspondante s'ajoutera aux précédentes à partir des 12, 13 et 14 Juillet.

En raison de la croissance encore active de la végétation, il y a lieu d'intervenir par un nouveau traitement, particulièrement nécessaire lorsque le dernier a été lavé par les récentes précipitations.

Le Directeur de la Station Régionale
d'Avertissements Viticoles :

G. BERNON